



**CENTRE HOSPITALIER**

Intercommunal Vercors Isère

N° SIRET : 26380026000014

1 Avenue Félix Faure BP 8

38160 St-Marcellin

## DECISION PORTANT OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE SUR TITRE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CADRE SOCIO-EDUCATIF

**La directrice du Centre Hospitalier Intercommunal Vercors Isère,**

- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- vu le décret n° 2019-54 du 30 janvier 2019 portant statut particulier du corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière,
- Vu l'arrêté du 11 mai 2021 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière,

### DECIDE

Article 1 : Un concours interne sur titre est ouvert au Centre Hospitalier Intercommunal Vercors Isère à ST MARCELLIN (38160) **jeudi 13 février 2025**, en vue de pourvoir un poste vacant de cadre socio-éducatif au Centre Hospitalier Intercommunal Vercors Isère à ST MARCELLIN.

Le concours aura lieu sur le site de la Résidence d'accueil et de soins le Perron à ST SAUVEUR salle la Franquette au 2ème étage du bâtiment administratif.

Le concours comporte une phase d'admissibilité par examen des dossiers et une phase d'admission comportant un entretien avec le jury.

Article 2 : Peuvent faire acte de candidature, les fonctionnaires ou agents non titulaires et qui ont la qualité d'assistant socio-éducatif, de conseiller en économie sociale et familiale, d'éducateur technique spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants ou d'animateur s'ils sont titulaires du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation et des sports, spécialité « animation socio-éducative ou culturelle », mention animation sociale et comptant au 1er janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs corps ou fonctions précités.

Article 3 : Les dossiers de candidature doivent comporter :

- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre,
- un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre,
- les diplômes ou certificat dont le candidat est titulaire

**Les dossiers de candidature** sont à adresser **au plus tard le 10 janvier 2025** soit par :

- Remise en main propre au secrétariat de la DRH du CHIVI au Perron à Saint-Sauveur contre accusé de réception
- Soit par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi, à :

Centre Hospitalier Intercommunal Vercors Isère

Direction des ressources humaines

2830 route d'Izeron

BP 36

38160 SAINT SAUVEUR



Fait à Saint Sauveur le 05/12/2024

Pour la Directrice et par délégation,

La Directrice des Ressources Humaines,

Nathalie VIALET